YERRES

REÇU LE
8 NOV. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

CONSEIL MUNICIPAL DU 28/10/99
DELIBERATION N°99/10/631

OBJET : VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL SIS 52, RUE DU PARC, CADASTRE BB 1.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-21, L 2241-2, L 2241-3 et L 2241-4,

VU le Code Général des Impôts, et notamment l'article 1042 modifié par l'article 21 de la Loi de Finances N° 83-1126,

VU l'avis des Domaines, en date du 7 Septembre 1999, annexé à la présente,

VU les avis des Commissions Développement Economique-Emploi et Finances,

CONSIDERANT que ce terrain communal ne permet pas l'émergence d'un projet public, et qu'il convient d'envisager de le céder pour un autre objet, dans le cadre d'une gestion dynamique du patrimoine privé,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (3 abstentions : M. DESPREZ, Mme MERY + pouvoir ; 3 contre : Mme QUAINQUARD, M. PICARD + pouvoir),

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la vente de la parcelle communale sise 52, Rue du Parc, et cadastrée BB 1, sur la base de l'estimation des Domaines,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, l'ensemble des actes permettant la réalisation de cette cession.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 8-11-99 et de la publication le 5-11-99

Le Maire,

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Pour extrait conforme,

Le Député Maire,

MAIRIE D'YERRES

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

HÔTEL DE VILLE
RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

Direction des Services Fiscaux
de l'ESSONNE

Brigade Domaniale
Evaluations

21 bis, rue Féray
91108 CORBEIL-ESSONNES

☎ : 01.60.90.52.89
Fax : 01.60.90.52.62

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

N° 7300 bis

Mod. A

AVIS DU DOMAINE

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers

Art. L 311-8 du Code des Communes
Art. 56 et 60 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982
Art. 7-1 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972
Art. L 324-1 du Code de l'Urbanisme
Art. L 451-5 du Code de la Construction et de l'Habitation

MAIRIE DE YERRES
ARRIVÉE DU COURRIER
20 SEP. 1999

EPI N° 99-886

Enquêteur : Mme GARCIA M.T.

Service Instructeur .....
Destinataires.....
.....
.....

REÇU LE
8 NOV. 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Propriétaire : Commune.

Date de réception de la demande d'avis : 4 août 1999.

Situation du bien : Yerres

Adresse:	52 rue du Parc à Yerres
Références cadastrales:	BB n° 1
Superficie des parcelles:	899 m²

Description sommaire : Terrain nu en forme de trapèze.

Réglementation d'urbanisme : Document POS — Publié le 3 octobre 1997

- Zone : UI - C.O.S. : 0,80 - P.L.D. :

Situation locative : /

Conditions de la vente : /

Valeur vénale de l'immeuble ou du droit cédé : (Montants exprimés hors droits et taxes)

380 F × 899 m² = 341.620 F
arrondi à **342.000 F** *(soit 52 137,56 euros)*

Réalisation d'accords amiables : Une marge de 10% est acceptable.

Durée de validité de l'avis : un an

A Corbeil-Essonnes, le 7 SEP. 1999

Pour le Directeur des Services Fiscaux,
et par délégation l'Inspecteur.

Mme M.T. GARCIA

48